



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 62721

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation du personnel de l'OFPPA. Le 12 décembre 1991, une loi de titularisation du personnel de cet office était adoptée par notre assemblée. Aujourd'hui, les décrets d'application ne sont toujours pas parus. Il lui demande donc quand le Gouvernement compte prendre les décrets d'application de la loi de titularisation de 1991.

Texte de la réponse

Reponse. - Le décret d'application de la loi portant titularisation du personnel de l'OFPPA, en date du 12 décembre 1991, vient d'être transmis au Conseil d'Etat. Son examen a commencé mardi 20 octobre et devrait aboutir incessamment. Le décret sera donc prochainement publié au Journal officiel.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62721

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1992, page 4649